

Republique Tunisienne

Ministère de l'Environnement



Ministère de l'Environnement
Direction Générale de
l'Environnement et de la Qualité de la
Vie

Rapport du Colloque National sur la Biodiversité marine

A l'occasion de la célébration de la Journée
Internationale de la Biodiversité

Introduction

A l'instar de la communauté internationale et dans le cadre des festivités marquant la célébration de la Journée Internationale de la Biodiversité, placée cette année sous le thème de la «Biodiversité marine et côtière», le Ministère de l'Environnement de Tunisie a organisé, le 22 mai 2012 à l'Hôtel le Palace Gamarth (Tunis), un colloque national sur le Thème de la «Biodiversité Marine en Tunisie».

L'objectif de cette journée est d'offrir un forum de discussion ouvert entre les différents acteurs de l'administration nationale, le secteur privé, les universitaires et les Organisations non Gouvernementales agissant dans les domaines de la protection/exploitation de la Biodiversité marine et côtière.

Plusieurs présentations, une projection d'un film documentaire, une exposition de galerie de photos et deux ateliers de travail ont été au programme autour de la thématique de la journée dans le but de mieux faire connaître les valeurs écologiques, biologiques, économiques, sociales et patrimoniales de la Biodiversité marine et côtières de la Tunisie.

Déroulement

La journée a été inaugurée par Madame Mamia El Banna Zayeni, Ministre de l'Environnement, qui a donné à cette occasion un important discours qui a mis en exergue le rôle incontournable que jouent les ressources et les écosystèmes marins dans les économies et les cultures des pays et notamment en Tunisie qui jouit d'une façade maritime s'étalant sur plus de 1400 km de côte compte tenu des îles et

îlots. Elle a rappelé les différents acquis et réalisations de la Tunisie en matière de conservation et de valorisation de la Biodiversité marine et côtières tout en précisant que les défis et enjeux continuent encore à être des priorités du gouvernement tunisien actuel.

Elle a également signalé les efforts déployés par la communauté internationale pour atteindre l'objectif fixé par la convention sur la diversité biologique pour l'horizon 2010, qui prévoit la réduction significative de la perte des éléments constitutifs de la biodiversité, mais on est dans un état d'une régression interrompue et une poursuite de la destruction des éléments de la diversité biologique aussi bien terrestre que marine.

Elle a aussi signalé les pressions croissantes exercées sur les écosystèmes marins, comme c'est le cas du golfe de Gabès, qui figure parmi les plus importants hotspots de la biodiversité marine en Méditerranée. Ce golfe est en effet, caractérisé par un couvert végétal dominé par la Posidonie et par la présence d'autres espèces rares et endémiques de la faune et flore ainsi que par des écosystèmes insulaires distinctes à l'instar des îles Kerkennah et Kneiss ainsi que des zones humides telles que les lagunes d'El Biban et de Boughrara et l'unique oasis côtière en Méditerranée.

Programme du Colloque



22 mai 2012
JOURNÉE INTERNATIONALE
DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Biodiversité marine



La célébration de la Journée Internationale de la Biodiversité

Colloque national : *la Biodiversité Marine*

Programme

Tunis, le 22 mai 2012

Horaire	Activités	Intervenants
Session 1 : Séance d'ouverture		
08h.30	Accueil des participants et enregistrement	
09h.00	Ouverture de l'exposition	
09 h.10	Ouverture officielle du colloque	Madame la Ministre de
09h.25	Exposition d'un documentaire sur la biodiversité marine dans le golfe de Gabès	l'Environnement
Session 2 : Présentations thématiques		
09h.40	La place de la biodiversité marine dans les orientations de la CBD et les objectifs d'Aichi (2011-2020)	M Nabil HAMADA, PFN CBD
10h.00	État des ressources marines et perspectives de l'Aquaculture en Tunisie	Représentant du Ministère de l'Agriculture (Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture)
10h.20	Les Espèces Exotiques Envahissantes en milieu marin (Plan d'Action pour la Méditerranée)	Représentant du CAR/ASP
10h.40	Pause café	
Session 3 : Etude des cas		
11h.00	Protection des écosystèmes	Représentant du Ministère de

	marins et côtiers en Tunisie: cas du Golfe de Gabès	l'Environnement (DGEQV)
11h.20	Les aires marines protégées : outil pour la conservation de la biodiversité marine	Représentant de l'APAL
11h.40	La recherche scientifique sur la biodiversité marine en Tunisie	Représentant de l'INSTM
12h.00	Code de conduite pour une pêche durable en méditerranée	Représentant du Réseau Méditerranéen de la pêche et l'aquaculture
12h.20	Discussion Générale	
13h.00	Déjeuner	
Session 4 : Travaux de groupe		
14h.00	Répartition des participants en deux groupes de travail Groupe 1 : moyens de renforcement du rôle de la biodiversité marine dans le développement (aspects institutionnels, juridiques et techniques). Groupe 2 : le Plan stratégique de la CBD (les objectifs : 6, 7, 9, 10 et 11)	
16h.00	Pause café	
16h.30	Présentation des résultats des groupes de travail et discussion générale	
17h.30	Clôture	

Recommandations

Groupe de Travail 1 : Moyens de renforcement du rôle de la diversité biologique marine dans le développement (aspects institutionnelles, juridiques et techniques)

La présidente de la séance Mme Kaouthar Tliche Aloui a souhaité la bienvenue aux participants relevant des différents départements et institutions puis elle a cédé la parole à Mme JRAD directrice du CITET qui a présenté les résultats de l'étude qui a été faite dans le Golfe de Gabès.

Constats et discussion

Madame la Directrice du CITET a présenté les principaux résultats de la composante 2 du projet Protection des Ressources Marines et Côtières du Golfe de Gabes, notamment l'élaboration du guide pratique pour les utilisateurs (pêcheurs essentiellement) afin de faciliter l'application de la réglementation de la pêche.

Madame la directrice a également mis l'accent sur l'approche participative qui a été concrétisée dans la gestion des ressources marines et côtière du Golfe de Gabès.

Lors de la discussion plusieurs problèmes ont été soulevés notamment le problème de conciliation entre protection de la biodiversité et la promotion du développement économique. Dans ce cadre plusieurs points ont été soulevés notamment les récifs artificielles, le chalutage, la pollution de la mer, la surexploitation des ressources naturelles, le manque de coordination entre les autorités administratives.....

Le paradoxe souvent relevé dans le cadre des projets étatiques c'est que les autorités administratives, au lieu d'appliquer la loi sur les contrevenants, elles encouragent parfois des projets coûteux et qui peuvent endommager une bonne partie la diversité biologique marine (les récifs artificielles)

Les participants ont également discuté le problème de l'ineffectivité des normes juridiques dû d'une part à la complexité de la norme et d'autre part à l'inefficacité des mesures dissuasives qui, encouragent parfois l'infraction puisque les montants des amendes sont dérisoires par rapport à la gravité de l'infraction.

D'un autre côté le juge n'accorde pas dans la plupart des cas, aux infractions environnementales l'intérêt qu'elles méritent.

Un autre point a été soulevé c'est celui de l'acheminement de l'infraction, car il ya plusieurs autorités de contrôle qui interviennent.

Propositions

-La nécessité de coordonner les actions et les programmes entre les départements ministériels surtout lorsqu'il s'agit de la gestion durable des ressources naturelles.

-La nécessité d'harmoniser les politiques entre les ministères et mettre en place une vision stratégique claire, car l'élaboration du cadre législatif et réglementaire approprié dans le domaine de la protection de ressources naturelles exige la mise en place d'une stratégie de développement durable économiquement et équitable socialement.

-La révision de l'arsenal juridique en matière de gestion des ressources naturelles afin d'éviter les contradictions et les chevauchements.

-Veiller au respect des normes juridiques de la part des utilisateurs (pêcheurs) en facilitant la compréhension de leur contenu.

-Renforcer l'information et la participation de la population concernée dans le processus de l'élaboration de la règle juridique et de la décision administrative appropriée en matière de gestion des ressources naturelles et des espaces protégés.

-Renforcer et coordonner le contrôle administratif entre les différents départements afin d'assurer l'effectivité de la règle juridique.

-Veiller à intégrer la notion de la durabilité dans l'esprit de la population concernée pour qu'elle soit consciente de la gravité des pratiques qui mettent en danger la ressource.

-veiller à la formation des juges en la matière environnementale et notamment la gestion durable des ressources naturelles.

Groupe de Travail 2 : le Plan Stratégique de la CBD 2011-2020 (les objectifs d'Aichi : 6,7,9,10 et 11)

Objectif 6

D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.

1. Renforcer la recherche scientifique dans le cadre d'une approche participative et consultative pour évaluer les différents stocks de poissons notamment les espèces nécessitant une attention particulière (espèces menacées, espèces exotiques....) ;
2. inventorier les compétences nationales afin de dresser une liste d'experts par thème pouvant servir pour les travaux d'actualisation ;
3. Actualiser les inventaires sur les espèces marines en tenant compte des différentes publications scientifiques pertinentes ;
4. Accorder une attention particulière à certains phénomènes qui menacent les écosystèmes vulnérables tels que le cas des herbiers à Posidonies ;
5. favoriser un échange de réflexion avec les ONGs actives dans le domaine de la protection de la Biodiversité marine et côtière.

Objectif 7

D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

1. Développer davantage l'aquaculture pour réduire les pressions exercées sur les ressources et les stocks naturels ;
2. Mettre à jour les stratégies et les Plans d'Actions nationaux sur l'aquaculture marine et en eaux douces déjà élaborés ;
3. Favoriser les technologies de production propres y compris la filière alimentation des poissons d'élevage ;

4. Tenir compte des impacts de l'aquaculture sur l'environnement et les « effets retour » (impacts de l'environnement sur l'aquaculture)

Objectif 9

D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

1. Adopter les terminologies communes comme définies par les conventions internationales ;
2. sensibiliser le grand public des impacts potentiels des espèces exotiques envahissantes sur l'économie, l'environnement et la santé humaine ;
3. mettre en place un système de veille et de suivi des invasions ;

Objectif 10

D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Pas de récifs coralliens ou phénomène de blanchissement en Tunisie, mais il y a lieu de focaliser sur les écosystèmes fragiles faces aux changements climatiques tel que les bio-crêtions et les coralligènes qui sont des peuplements....

Objectif 11

D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de

conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

- 1- Harmoniser les textes de lois.
 - 2- Accélérer l'adoption et l'apparition des textes d'application de la loi 2009.
 - 3- Doter les AMP déjà établis de plan de gestion en prenant compte des spécificités naturelles de chaque site.
 - 4- Adopter une approche écosystémique.
 - 5- Ouvrir pour la création de nouveaux AMPC dans un cadre participatif.
-